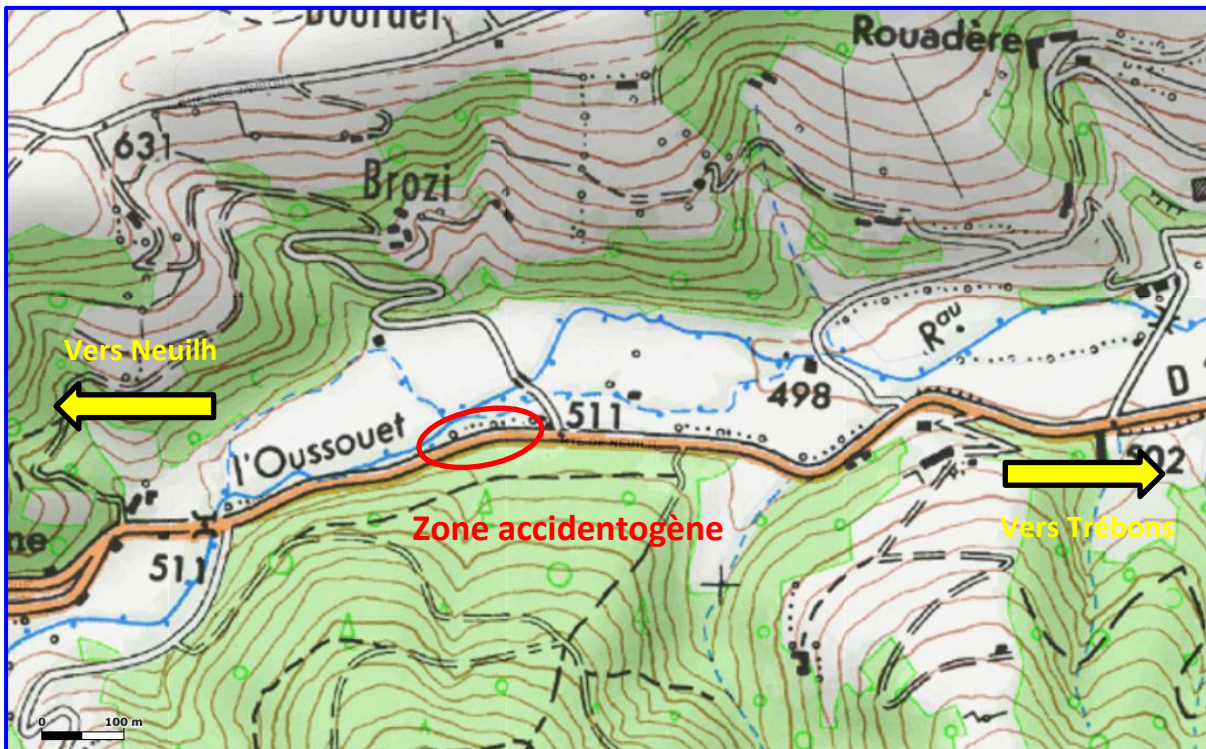


## RD 26, commune de Trébons

### Réfection de la chaussée et du fossé routier avec prise en compte de l'environnement

#### A. Problématique routière

La route départementale au niveau du village de Trébons (PR 14+270) est régulièrement accidentogène à la sortie d'un virage peu prononcé en direction de ce village.



Le dernier accident connu à cet endroit date du 7 juin 2016 et son impact est montré ci-dessous.



Il est envisagé par le Direction des Routes et des Transports l'élargissement de la chaussée et de l'accotement à ce niveau ainsi que la reprise du fossé routier afin d'assurer une meilleure sécurité routière. Une signalisation routière plus forte indiquant la dangerosité sera installée.

## **B. Problématique environnementale**

Le secteur concerné est également un passage migratoire d'amphibiens, notamment dans la deuxième partie de l'hiver et au début du printemps, période où les amphibiens se dirigent vers leurs lieux habituels de reproduction lesquels, dans ce secteur, sont constitués par le fossé routier élargi par les accidents.

Les amphibiens sont alors en nombre important. Leurs déplacements migratoires les obligent à traverser la route départementale sur laquelle on constate une forte mortalité d'amphibiens rendant également la chaussée glissante et dangereuse.

Le fossé routier, largement agrandi et approfondi par les accidents successifs, constitue aussi le biotope pour le développement larvaire des amphibiens le restant de l'année au moins jusqu'à l'automne avant l'hibernation des animaux à l'extérieur du fossé.

Les espèces recensées au minimum sont la grenouille agile, le crapaud commun, le triton palmé. Auxquelles s'ajoute un cortège de reptiles prédateurs. Toutes ces espèces sont protégées. L'inventaire n'étant pas exhaustif, il est vraisemblable que d'autres espèces des mêmes groupes soient présentes.

On rencontre également, l'Agrion de Mercure, petite libellule protégée.

## **C. Résolution des problématiques**

Ces deux problématiques ont fait l'objet d'une concertation avec la DDT et l'ONEMA.

La combinaison de ces deux problématiques peut se traduire par la proposition suivante :

La reprise du fossé avec un élargissement de la chaussée à cet endroit associés à la mise en place d'une part d'un crapauduc sous chaussée (pont cadre en U, 1mx07m) accompagné d'un guidage des batraciens des deux côtés de la route, l'un en éléments béton préfabriqués sur 110ml (côté accident) et l'autre sous forme de filet anti retour sur 50ml.

D'autre part la réalisation au-dessus du fossé de deux petites mares de substitution dissuadera les batraciens de pondre dans le fossé lequel aura son profil en long repris afin que l'écoulement soit optimal.

Cette proposition permettrait d'éviter les accidents routiers par amélioration de l'axe routier à ce niveau et aussi de réduire voire d'annuler la mortalité de la faune assurant ainsi la continuité écologique et la préservation de la biodiversité.

